



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260225-DEC26-110-AR
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

DPPCIF

DECISION

Objet : Demande d'attribution de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du dispositif « Action régionale en faveur du développement urbain (PRIN et PRIR), pour le projet « Reconstruction groupe scolaire Solomon à Champigny-sur-Marne ».

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-132 du conseil municipal en date du 18 novembre 2020 portant délégation au Maire pour demander, sans restriction, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

Vu la note de présentation relative au projet « Reconstruction groupe scolaire Solomon à Champigny-sur-Marne »

Considérant la décision de la commune de mettre en œuvre le projet « Reconstruction groupe scolaire Solomon à Champigny-sur-Marne »,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention pour financer le projet « Reconstruction groupe scolaire Solomon à Champigny-sur-Marne » d'un montant de 25 017 498,00 € HT.

ARTICLE 2 : D'INDIQUER que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à sa publication.

ARTICLE 3 : DE PRECISER que l'ampliation de la présente décision sera adressée à :

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;

Fait à Champigny-sur-Marne le

25 FEV. 2026



Monsieur Laurent JEANNE

Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00